(La motion d'amendement du sénateur Perrault, mise aux voix, est rejetée.)

POUR LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams LeBlanc Bonnell Lewis Bosa MacEachen Cools Narchand Corbin Molgat Neiman Davey Frith Olson Gigantès Petten Grafstein Robichaud Graham Stewart Hastings Thériault Hébert Watt-24.

CONTRE LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins Macdonald Balfour (Cap-Breton) Barootes MacDonald Berntson (Halifax) Bolduc Macquarrie Buchanan Marshall Carney Meighen Chaput-Rolland Molson Cogger Murray Comeau Phillips Di Nino Poitras Doyle Rivest Forrestall Robertson Johnson Ross Kelleher Rossiter Kelly Simard Keon Kinsella Spivak Lavoie-Roux Stratton Lynch-Staunton Sylvain—37.

ABSTENTIONS LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucune

Son Honneur le Président pro tempore: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

[Français]

REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT DU SÉNATEUR CORBIN

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais profiter de l'occasion non pas pour faire des commentaires sur la décision que la Chambre vient de prendre mais, dans un effort pour tâcher, si je peux employer le terme, de ramener les sénateurs à leur sens.

Nous avons peut-être surréagi de part et d'autre dans nos commentaires et dans nos réactions. Nous, peut-être, vis-à-vis du ministre des Finances qui veut faire un effort pour contrôler l'endettement du pays, et les supporteurs du gouvernement aussi ont sans doute surréagi en refusant tout compromis pour adoucir les effets de sa législation.

Nous avons tous entendu les représentations, en particulier celle de la Fédération des étudiants universitaires du pays. Entre autre, celle d'un jeune homme du Nouveau-Brunswick, qui a pris une année sabbatique pour dévouer tout son temps aux intérêts des étudiants universitaires à travers le pays. Il a pris une année sabbatique de l'Université Saint-Thomas de Fredericton pour la passer à Ottawa.

J'ai été, comme la plupart des sénateurs, je crois, fort impressionné par son éloquence et la justesse de ses raisonnements et l'à-propos de ses recommandations. Donc, étant donné cette surréaction probable, admettons-la pour fin d'argument, et étant donné que nous avons rejeté, il y a un instant, l'amendement du sénateur Perrault, c'est-à-dire que nous avons refusé d'endosser en bloc les amendements à tous les articles qu'il a présenté, je voudrais que nous nous donnions, dans l'intérêt des étudiants, une seconde chance et à cette fin, je propose:

QUE le projet de loi C-76 soit modifié en enlevant les articles 3 et 4 aux pages 1, 2, et 3 du projet de loi.

[Traduction]

• (1540)

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, l'honorables sénateur Corbin, avec l'appui de l'honorable sénateur Lewis, propose:

QUE le projet de loi C-76 soit modifié en enlevant les articles 3 et 4 aux pages 1, 2 et 3 du projet de loi.

Vous plaît-il d'adopter la motion, honorables sénateurs?

L'honorable Noël A. Kinsella: Honorables sénateurs, je veux discuter de l'amendement proposé par le sénateur Corbin. Je félicite celui-ci du motif qui sous-tend sa démarche, mais le gouvernement fait tout simplement face à la réalité, de la même façon qu'hier le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick faisait face à la réalité à laquelle cette province est confrontée.